Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2026 du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, à compter de 18h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur Marc Beaudoin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :
Charles Perron
Richard Léveillée
Charlie-Ann Dubeau
Jacques Suzor
Louise Robert
Cheryl Sage-Christensen

Sont aussi présents :
Céline Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière
Martin Lafrenière, DGA / DTP
Luc Joly, Responsable à la greffe et soutien à la direction générale

Citoyens :
Antonine Lemens, Sylvain Lemens, Roxanne Lemens, Lise Lemens.

Médias :
CHGA FM.

Sont absents :

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur Marc Beaudoin déclare la séance ouverte.

2026-11-195 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-196 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2026

Il est proposé par Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Dépôt des rapports de la direction générale:

1. **Journal des achats** pour la période du mois d'octobre 2026 au montant total de 405 168,48$.

2. **Journal des salaires** et des remises provinciales et fédérales pour la période du 1er au 31 octobre 2026 au montant de 173 625,67$.

3. **Engagements financiers** pour la période du 1er au 31 octobre 2026.

2026-11-197 Contribution financière au Village des Aînés Vallée-de-la-Gatineau – Engagement et autorisation de paiement pour 2026 et 2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée, conformément à sa résolution 2024-06-094, à contribuer au projet de logements de 10 unités dans le secteur Kazabazua du Village des Aînés Vallée-de-la-Gatineau (VAVG), afin de donner la chance à ses résidents de pouvoir y avoir accès;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de la Municipalité est de 2 000$ par année pour 4 ans, à compter de 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser le paiement à chaque année.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillée et résolu d'autoriser le paiement d'une somme de 2 000$ à VAVG pour l'année 2026, et d'une somme de 2 000$ pour l'année 2027, à titre de paiement final.

QU'il est également résolu que le paiement final pour l'année 2027 sera fait en janvier 2027.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-198 Contribution de la Municipalité à la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) – Site d'escalade dans le secteur Mont Sainte-Marie

---

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) procède à l'aménagement d'un site d'escalade et d'un stationnement dans le secteur Mont Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est engagée, par sa résolution 2021-08-205, à partager une partie du 20% des coûts de réalisation du projet que doit assumer la FQME;

CONSIDÉRANT QUE, selon sa résolution 2025-04-089, la Municipalité a statué sur le fait que sa contribution sera sous forme de don monétaire, et qu'elle sera déterminée après la réception du budget prévisionnel à jour du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le budget

prévisionnel et a été en mesure de déterminer quelle sera sa contribution totale au projet;

CONSIDÉRANT QUE le reste des coûts du projet est financé à l'aide du Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités physique et de plein air (PAFSSPA) ainsi qu'à l'aide d'une campagne de financement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et résolu de contribuer au projet de la FQME de la façon suivante : accorder une contribution monétaire de 1 800$, préparer le Plan d'évacuation pour le sauvetage en milieu isolé, effectuer gratuitement la collecte des matières résiduelles et participer à l'implantation du stationnement (cette étape est terminée).

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-199 Achat d'un tracteur pour l'entretien de la piétonnière et des espaces verts

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'un nouveau tracteur pour procéder à l'entretien de la piétonnière et des espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu deux prix provenant de deux concessionnaires différents pour l'achat d'un tracteur avec cabine, souffleuse et plateau de coupe, soient :

- **Anatole Gagnon et Fils Inc.** : Tracteur Husqvarna P525DX, au montant total de 44 595,60$ + taxes;
- **Carrière & Poirier Equipment LTD** : Tracteur Kubota F2690, au montant total de 60 900,00$ + taxes

CONSIDÉRANT QUE les prix obtenus étaient pour des tracteurs de modèles équivalents d'un concessionnaire et d'un manufacturier à l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat de ce tracteur de gré-à-gré avec un concessionnaire;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera payée à l'aide du règlement d'emprunt numéro 2025-02-001 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 200 000$ nécessaire à la réalisation de travaux d'infrastructures, de bâtiment, d'aménagement de terrain et d'achats d'équipements.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de gré-à-gré du tracteur Husqvarna P525DX avec cabine, souffleuse et plateau de coupe auprès du concessionnaire Anatole Gagnon et Fils Inc., au montant total de 44 595,60$ + taxes;

QUE le maire et la directrice générale ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-200 Achat d'un épandeur d'abrasif usagé auprès de la Municipalité de Val-des-Monts

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a besoin d'un nouvel épandeur d'abrasif pour remplacer celui qui est actuellement installé sur un de ses camions et qui est en fin de vie utile, afin d'être en mesure de bien desservir sa population pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Sainte-Marie a procédé à plusieurs recherches afin de trouver un équipement qui répond à son budget à ses besoins, et qui est compatible avec son camion actuel, mais que ces équipements se font rare;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a mis en vente, conformément à sa résolution 26-10-312, un épandeur d'abrasif de marque ELP, modèle 400D14FG, année 2011, portant le numéro de série 112306;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint et directeur des travaux publics de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, M. Martin Lafrenière, a procédé à l'inspection dudit épandeur et mentionne au conseil que cet équipement répond aux besoins de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, est en bon état et est compatible avec son camion actuel;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie et celui de la Municipalité de Val-des-Monts ont convenu d'un prix de vente de 10 000$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE l'épandeur est vendu tel quel, sans garantie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Val-des-Monts a accepté de vendre à la Municipalité de Lac-Sainte-Marie son épandeur aux conditions susmentionnée, conformément à sa résolution 26-10-313;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense sera payée à l'aide du règlement d'emprunt numéro 2024-02-001 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 470 000$ nécessaire à la réalisation de travaux d'infrastructures et d'achats d'équipements, de véhicules et de terrains.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Charles Perron et résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de gré-à-gré auprès de la Municipalité de Val-des-Monts d'un épandeur d'abrasif de marque ELP, modèle 400D14FG, année 2011, portant le numéro de série 112306, au prix total de 10 000$ taxes en sus, tel quel, sans garantie.

QUE le maire et la directrice générale ou leurs substituts soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-201 Renouvellement de notre adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2027

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) nous a fait parvenir un avis de renouvellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et résolu de renouveler notre adhésion à la FQM pour l'année 2027, au montant total de 1 360,12$ + taxes.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-202 Demande de don de la Fondation pour la Biodiversité et la Faune du Québec

---

CONSIDÉRANT QUE la Fondation pour la Biodiversité et la Faune du Québec a fait parvenir une demande de don à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de recherches effectuées par l'équipe administrative de la Municipalité, le conseil constate que la Fondation est très présente dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'elle y soutient plusieurs projets;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite donc soutenir la Fondation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau et résolu d'accorder un don d'un montant de 150 $ à la Fondation pour la Biodiversité et la Faune du Québec.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-203 Personne gagnante du Concours de slogan 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a organisé un concours afin de rafraîchir son slogan officiel;

CONSIDÉRANT QUE la période de mise en candidature s'est terminée le 30 septembre 2026 à 16h00;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'analyse des slogans reçus, qui ont été anonymisés, lors du comité plénier du 3 novembre 2026, et qu'ils ont statué sur le slogan gagnant;

CONSIDÉRANT QUE le slogan gagnant a été soumis par

Mme Johanne Lévesque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et résolu d'annoncer que le slogan gagnant et celui qui représentera désormais la Municipalité de Lac-Sainte-Marie est : « La nature, au rythme des saisons ».

QUE le conseil félicite Mme Lévesque, qui se mérite un chandail de son choix avec le logo de la Municipalité, et remercie toutes les personnes ayant participé au concours.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-204 Remerciement à Monsieur Donald Lemens pour sa contribution au sein de la communauté de Lac-Sainte-Marie

---

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Donald Lemens a consacré la majorité de sa vie à travailler et à s'impliquer au sein de la communauté de Lac-Sainte-Marie, tant comme conseiller municipal que comme propriétaire de son entreprise de transport et d'excavation;

CONSIDÉRANT QUE son engagement indéfectible envers les citoyens et la communauté a grandement enrichi la Municipalité de Lac-Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lemens a toujours fait preuve de dévouement, de compassion et de respect dans l'ensemble de ses actions;

CONSIDÉRANT QUE son départ laisse un vide immense et que la Municipalité souhaite reconnaître son héritage durable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le maire Marc Beaudoin et résolu que le conseil municipal et l'ensemble des employés de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie expriment leur profonde gratitude à la famille de Monsieur Donald Lemens pour sa contribution exceptionnelle, ainsi que leurs plus sincères condoléances;

QU'il est également résolu de transmettre la présente résolution, portant le sceau de la Municipalité, à la famille de Monsieur Lemens en témoignage de notre reconnaissance éternelle.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-11-205 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jacques Suzor et résolu de clore la séance ordinaire.

La séance est levée à 18h17.

Marc Beaudoin Maire	Céline Gauthier Directrice générale